



47^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur les droits aux libertés de réunion pacifique et d'association

Genève, le 1 juillet 2021

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse réitère son plein soutien au Rapporteur spécial. Elle le remercie pour son rapport qui met en évidence le lien étroit entre l'accès à la justice et la jouissance effective des droits aux libertés de réunion pacifique et d'association. La Suisse le félicite également pour son étude concernant l'impact des coupures d'Internet sur les manifestations pacifiques et appelle Etats et entreprises à étudier sérieusement la mise en œuvre des recommandations qu'elle contient.

La Suisse est préoccupée par le rétrécissement de l'espace civique et l'augmentation des entraves à l'accès à la justice sous prétexte de lutte contre la pandémie de la Covid-19. Des voies de recours rapides contre les décisions limitant la tenue de manifestations sont essentielles pour maintenir le droit à la liberté de réunion pacifique. De plus, toute violation des droits de l'homme, y compris celles commises lors de manifestations, doit donner lieu à une enquête rapide, indépendante, effective et impartiale.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Dans votre rapport, vous faites référence aux dangers que représente l'usage excessif de la force par les autorités contre les manifestantes et manifestants lors de rassemblements pacifiques. La Suisse vous rejoint dans votre recommandation que tout usage excessif de la force par les forces de l'ordre devrait automatiquement donner lieu à une enquête. **Un tel automatisme devrait-il aussi s'appliquer en cas d'utilisation d'armes moins létales, si celle-ci ne se traduit pas en perte de vie ou blessure grave ?**

Je vous remercie.